

# Procès-Verbal

## Séance du 10 mars 2023

Séance : 20h30 – 21h30

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes CHAILLAN Delphine, KALUZA Véronique  
Mrs MADOUX Elie, SABARLY Alain, BEE Sébastien, BRARD Richard, VIVICORSI Pierre-Louis, MESTRE Bastien

*Absente excusée* : DANGER Marine (pouvoir à CHAILLAN Delphine)

Secrétaire de Séance : VIVICORSI Pierre-Louis

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février 2023. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Délibération d'engagement dans le projet transfrontalier ALCOTRA -**  
La Commune de Barrême a été sollicitée par des partenaires italiens afin de promouvoir le développement socio-économique durable dans les territoires ruraux.  
« Les Alambics », organisme ayant pour but de valoriser la lavande (récolte à l'ancienne, distillation etc.) pourrait être l'association référente de ce projet. Les fossiles pourraient aussi avoir une place dans ce projet qui prévoit non seulement la collaboration des partenaires au niveau transfrontalier dans le développement et la mise en œuvre des activités, mais aussi des moments de partage et de rencontre pour comparer les résultats et capitaliser l'expérience acquise.
- **Vente : Commune/M. TARDIEU** - La commune possédant deux parcelles d'une superficie totale de 17798 m<sup>2</sup> au milieu de la propriété de M. TARDIEU, il a été décidé, pour des raisons de praticité, de lui céder pour la somme de 2000€.
- **Achat : Commune/M. ERCOLI** - M. le Maire rappelle les mesures de compensation de zone humide et propose au conseil municipal l'achat de la parcelle H 419 (zone humide) appartenant à M. ERCOLI d'une valeur de 2500€. Il ajoute que ce dernier a répondu favorablement à la proposition énoncée ci-dessus.

- **Demande de subvention « Association automobile »** - Le Maire expose au conseil la nécessité d'octroyer la somme de 200 € à l'association ROQ SPORTS. Après délibération il est décidé d'attribuer cette subvention.
  
- **Cotisation ADIL** -  
La Commune de Barrême souhaite renouveler pour l'année 2023 son adhésion à l'Agence d'information sur le logement des Alpes de Haute Provence (association agréée qui a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations et sur les solutions de logement qui leurs sont adaptées).
  
- **Discussion de la création d'un centre communal de santé** - La Commune réfléchit à la création d'un centre avec accès aux handicapés, doté d'un secrétariat, pouvant accueillir le médecin, les infirmières le kinésithérapeute, le CMS, l'ADMR etc. Des demandes de financement auprès de la compétence santé de l'Intercommunalité vont être réalisées.
  
- **Point sur le sondage thématique « forêt » à Barrême** - Après avoir pris connaissance des informations relatives aux modalités d'engagement au Programme de reconnaissance des Forêts Certifiées, le conseil municipal décide d'y adhérer. Cela permettra de désenclaver les parcelles et d'exploiter le bois.
  
- **Discussion sur la charte de soutien économique de proximité** - La Chambre des Métiers a sollicité la Commune de Barrême afin de mettre en place une charte permettant de faciliter la promotion des artisans locaux auprès des consommateurs ainsi qu'à renforcer et favoriser l'activité artisanale.

**Quatre points ont été abordés en question diverse.**

- Afin d'optimiser l'espace et pour des raisons de sécurité la ruine située sur la déchetterie de Barrême va être détruite.
  
- Le prêt relais contracté il y a 3 ans (travaux de l'école) va être consolider et amorti sur 15 ans.
  
- Présentation de la maquette mettant en valeur le village sur le panneau implanté à l'entrée de Barrême